

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 25 janvier 2022

Lieu : Maison du Temps Libre à LA RIVIERE DRUGEON - 20 h.

Présents :

| | | | | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------|---|
| Bannans | Louis Girod | X | Frasne | Philippe Alpy | X | |
| | Fabien Vieille-Mecet | X | | Jacqueline Lépeule | X | |
| Bonnevaux | Monique Brulport | X | | Danielle Jeannin | X | |
| | Jean-Paul Rinaldi | X | | Angélique Marmier | Pouvoir à D. Jeannin | |
| Boujailles | Richard Ielsch | X | | Marine Paris | X | |
| | Fabrice Picard | X | | Bruno Trouttet | Pouvoir à L. Vuillemin | |
| Bouverans | Rémi Débois | X | | Laurent Vuillemin | X | |
| | Cyril Valion | X | | La Rivière Drugeon | Carine Bourdin | X |
| Bulle | Christophe André | X | | | Jérémy Lonchamp | X |
| | Cédric Chambelland | Pouvoir à C. André | | | Christian Vallet | X |
| Courvières | Bernard Girard | X | Yannick Vuittenez | | X | |
| | Eric Liégeon | X | Vaux et Chantegrue | Bernard Beschet | X | |
| Dompierre les Tilleuls | Michel Beuque | X | | Pierre Nicod | X | |
| | Jean-Claude Trouttet suppléant | | | Bernard Vionnet | X | |

Secrétaire de séance : Mr Jérémy Lonchamp

Ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14 DECEMBRE 2021

RESERVE NATURELLE REGIONALE DES TOURBIERES FRASNE-BOUVERANS

- Présentation mission de stage par Melle Perrine AUBERT BOTTERON

ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

- Ticket Mobilité : prolongation du dispositif jusqu'au 31.12.2024
- Nomination de Madame Adeline Dumont au grade d'assistant de conservation du patrimoine

FINANCES

- Délibération pour attributions de compensation provisoires

PROJETS STRUCTURANTS

- Maison de santé : délibération pour validation de l'avant-projet définitif

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- **PLUi : point d'avancement du dossier**
- **ZAE : validation de la réservation du lot n° 24**

AFFAIRES SUPRA-COMMUNAUTAIRES

- **SYDED : point information**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Contrat P@C 25**
- **Retour sur l'exposition « Hivers d'hier et d'ici »**

Mr Christian Vallet, maire de La Rivière Drugeon et Président de la CFD, ouvre la séance pour la 1ère réunion de l'année qui se déroule encore dans un contexte sanitaire compliqué. Il donne la parole à Mme Carine Bourdin, adjointe au maire, qui souhaite la bienvenue à l'assemblée et présente ses meilleurs vœux pleins de réussites pour les projets communaux et intercommunaux.

En préambule, Mr le Président fait part du décès de Mme Fabienne Delacroix, conseillère municipale à Courvières, en ayant une pensée pour elle.

1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14 DECEMBRE 2021

Mr le Président soumet à l'assemblée le compte rendu du précédent conseil communautaire.

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) - RESERVE NATURELLE REGIONALES DES TOURBIERES DE FRASNE-BOUVERANS

2.1. Présentation mission de stage « Diagnostic d'Ancrage Territorial » par Perrine AUBERT BOTTERON

Perrine Aubert Botteron est originaire de Levier, étudiante en Master 2 « psychologie sociale et environnementale » à l'université de Nîmes. Elle effectue un stage de 6 mois au sein de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne Bouverans afin de réaliser le « diagnostic d'ancrage territorial » de la RNR qui consiste à évaluer l'intérêt et la connaissance du territoire auprès d'une trentaine d'acteurs, dans le but de dresser un rapport qui visera à apporter des améliorations.

Il s'agit d'une évaluation sous forme d'une enquête sociologique dont la méthode est cadrée par Réserves Naturelles de France. La mission de stage sera indemnisée à hauteur de 3 200 €. A l'issue de la mission, le rapport rendu permettra d'alimenter le prochain plan de gestion de la RNR (2023-2033). Les élus ou les personnes de leur connaissance qui souhaitent être auditionnés dans le cadre de cette enquête sont invités à contacter Melle Aubert Botteron dont la tutrice est Mme Laurence Lyonnais.

3) - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

3.1. Ticket mobilité : prolongation du dispositif jusqu'au 31.12.2024

Mr le Président rappelle que par délibération n° 69 du 27 août 2019, la CFD a adhéré au dispositif régional qui consiste en une aide financière des employeurs publics et privés pour la mobilité de leurs salariés dépendant de leur voiture et parcourant 60 km aller-retour au minimum pour se rendre à leur travail.

A cette fin, la Région a créé un « ticket mobilité » à 30 € par mois, pris en charge pour moitié par la Région et l'employeur, sous réserve de certaines conditions énoncées dans son règlement d'intervention.

La Région propose de reconduire le dispositif jusqu'au 31.12.2024 avec possibilité d'augmenter l'aide à 40 € par mois.

Délibération n° 1 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Décide de reconduire le dispositif jusqu'au 31.12.2024,**
- **Décide de porter l'aide mensuelle à 40 € dont 50 % sont à la charge de l'employeur,**

- **Autorise Mr le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention-cadre avec la Région et tout document lié à la mise en œuvre de cette décision.**

3.2. **Nomination de Mme Adeline Dumont au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques**

Vu le CGCT,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34,

Vu le budget de la collectivité,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé,

Considérant la volonté de créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à raison de 23.50 h hebdomadaires en raison de la réussite au concours de l'agent actuellement affecté au poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet,

L'exposé de Mr le Président entendu,

Délibération n° 2 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Décide la création d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques permanent à raison de 23.50 h hebdomadaires**

Le tableau des emplois est modifié comme suit :

**assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques : ancien effectif..... 1
nouvel effectif 2**

Délibération n° 3 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 25/01/2022,

- **Adopte le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous et arrêté à la date du 25/01/2022,**
- **Autorise Mr le Président à signer tout document relatif à ce dossier.**

| Grade | Cat. | Missions | Statut | ETP |
|---|------|---|-------------------|------|
| / | / | Secrétariat-facturation - comptabilité - services eau/ assainissement | CDI - Droit privé | 0.60 |
| / | / | Secrétariat-facturation-comptabilité – services Eau / assainissement | CDI – Droit privé | 0.70 |
| / | / | Responsable service Eau-Assainissement | CDI – Droit privé | 1.00 |
| Adjoint technique | C | services assainissement | Titulaire | 1.00 |
| Adjoint technique | C | services assainissement | Titulaire | 1.00 |
| Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | C | services eau | Titulaire | 1.00 |
| Technicien | B | Technicien garde animateur RNR Frasne-Bouverans | Non-titulaire CDD | 0.30 |

| | | | | |
|--|---|--|---------------------|------|
| Ingénieur | A | Responsable RNR Frasné-Bouverans | Non titulaire CDD | 0.40 |
| Adjoint d'animation | C | Animatrice jeunesse | Non-titulaire CDD | 1.00 |
| Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl. | C | Secrétariat/comptabilité | Titulaire | 0.80 |
| Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe | | Responsable services administration-finances | Titulaire | 1.00 |
| Attaché principal | A | Direction générale des services | Titulaire | 1.00 |
| Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques | B | Accueil médiathèque | Titulaire | 0.67 |
| Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques | B | Responsable médiathèque | Titulaire | 1.00 |
| Ingénieur | A | Responsable pôle économique | Non titulaire – CDI | 0.80 |
| Educateur APS | B | Enseignement | Non titulaire – CDI | 1.00 |
| Ingénieur | A | Responsable pôle tourisme | Non titulaire CDD | 1.00 |

4) - FINANCES

4.1. Versement attribution de compensation provisoires 2022

Mr le Président rappelle que l'AC (*Attribution de Compensation*) garantit la neutralité des transferts de ressources suite aux transferts de compétences entre les communes et leur EPCI ayant opté pour la FPU (*Fiscalité Professionnelle Unique*). L'EPCI collecte les ressources fiscales locales constituées par la CFE (*Cotisation Foncière des Entreprises*), la CVAE (*Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises*), l'IFER (*Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux*) = antennes téléphonie mobile, la TASCOT (*Taxe sur les Surfaces Commerciales*), taxe foncière bâti / non bâti des entreprises.

Afin de combler les pertes occasionnées par ces transferts, l'EPCI doit reverser aux communes une compensation qui est calculée par la CLECT (*Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées*) à chaque transfert de compétence.

Pour ce qui concerne la CFD et ses communes membres, les transferts de compétence n'ont pas engendré de transfert de charges ou de recettes. Ainsi le calcul établi en 2012, année de passage en FPU, reste d'actualité.

Comme chaque année et conformément à l'article 1609 *nonies* C du Code Général des Impôts, les AC provisoires que verse la CFD aux communes doivent leur être communiquées avant le 15 février.

Au titre de l'exercice 2022, les AC prévisionnelles sont les suivantes, sur la base des AC définitives versées en 2021 (cf délibération n° 2021-11-116) :

| | AC 2022 prévisionnelles | Compensation mensuelle |
|------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| BANNANS | 79 227,04 € | 6 602,25 € |
| BONNEVAUX | 6 175,00 € | 514,58 € |
| BOUJAILLES | 7 877,00 € | 656,42 € |
| BOUVERANS | 3 753,00 € | 312,75 € |
| BULLE | 4 680,00 € | 390,00 € |
| COURVIERES | 13 015,00 € | 1 084,58 € |
| DOMPIERRE LES TILLEULS | 1 685,00 € | 140,42 € |
| FRASNE | 127 272,00 € | 10 606,00 € |
| LA RIVIERE DRUGEON | 44 310,00 € | 3 692,50 € |
| VAUX ET CHANTEGRUE | 10 331,00 € | 860,92 € |
| TOTAL | 298 325,04 € | 24 860,42 € |

Délibération n° 4 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- arrête le montant prévisionnel des attributions de compensation au titre de l'exercice 2022 sur la base du montant de l'attribution de compensation définitive perçue en 2021.

5) - PROJETS STRUCTURANTS

Mr Philippe ALPY présente le point.

5.1. Maison de santé : validation de l'avant-projet définitif

Le comité de pilotage a clarifié certains points (évacuation des eaux de toiture et équipement anti neige, implantation des puits de géothermie....) pour arrêter l'avant-projet définitif dont les plans ont été présentés lors d'un précédent conseil communautaire. L'avant-projet sommaire n° 3 a été arrêté par délibération n° 2021-12-133 du 14/12/2021.

Un travail avec un paysagiste est mené pour l'intégration paysagère du bâtiment.

La commune de Frasne conduit par ailleurs une réflexion, en lien avec la CFD, sur un nouveau plan de circulation tenant compte des flux et du nouvel accès en parallèle du bâtiment « Le Renouveau ».

Le montant de l'opération est actuellement chiffré à 3,2 M € pour 2,630 M € de travaux pour 1 650 m² construits (y compris parkings souterrains et combles prêts à être aménagés).

Le coût de l'opération ramené au m² s'élève à 1 991 € pour un coût travaux de 1 600 €

Calendrier prévisionnel :

- Février à avril 2022 : dossier permis de construire
- Avril à mai 2022 : dossier de consultation des entreprises
- Mai -juin 2022 : appels d'offres
- Septembre 22 à juin 2024 : travaux

En parallèle et dès février, les dossiers de subventions sont finalisés et une rencontre avec les partenaires financeurs aura lieu.

Les professionnels seront rencontrés le 27 janvier prochain.

Délibération n° 5 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- valide l'avant-projet définitif et le coût prévisionnel de l'opération d'un montant de 3 200 000 € ;
- Autorise Mr le Président à signer le permis de construire correspondant à cette opération et à accomplir tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de l'opération dans le respect du calendrier ;
- Autorise Mr le Président à lancer la consultation des entreprises ;
- Autorise Mr le Président à solliciter les financeurs et à modifier, le cas échéant, les montants qui leur ont été indiqués lors des demandes initiales de financement.

6) - ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Mr Michel Beuque, vice-président en charge de la compétence, présente les points.

6.1. PLUi : point d'avancement du dossier

Après 3 mois de consultation, les avis des PPA (*Personnes Publiques Associées*) ont été reçus mi-décembre 2021, à savoir ceux du :

- Préfet (tous les services de l'Etat),
- MRae (*Mission Régionale pour l'autorité environnementale*),
- Conseil Départemental du Doubs,
- Chambre interdépartementale d'agriculture ,
- INAO (*Institut National de l'origine et de la qualité*),
- CDPENAF (*Commission Départementale pour le Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers*),
- SDAP (*Service Départemental de l'architecture et du patrimoine*),
- RTE,
- EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue.

Les 10 communes ont délibéré favorablement.

Pour la majorité du dossier de PLUi arrêté, les avis sont favorables.

Toutefois, certaines zones ou points règlementaires ont fait l'objet d'un avis défavorable ou avis favorable avec réserve. Cela concerne principalement les obligations liées à la Loi Montagne, avec des secteurs pointés en discontinuité du bâti existant et des demandes de réduction des surfaces pour les STECAL (*Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée*).

L'analyse de ces avis est actuellement en cours et des précisions/réponses complémentaires pourront être apportées au dossier, voire annexées au dossier consultable à l'enquête publique.

Une commission PLUi est programmée le 1^{er} mars pour valider les réponses à apporter.

Mr Michel Beuque salue le travail conduit en comité technique ce matin même avec la DDT qui a été très à l'écoute. Des solutions existent pour beaucoup des points soulevés mais un point demeure réglementairement en difficulté.

Mr le Président précise que cette réunion a été demandée pour bien comprendre les avis de la DDT. Elle a permis de poursuivre le projet avec quelques petits risques.

Au vu de ces avis, le tribunal administratif a été sollicité mi-janvier pour une mise en enquête publique en mars/avril 2022. A ce jour, la commission d'enquête n'est pas connue et les modalités d'enquête publique (dates, lieux, modes de communication ...) ne sont pas définies.

Une communication règlementaire (presse locale, site internet CFD, affiches ...) se fera minimum 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique (note : aucune information nominative ne sera envoyée, le public est invité à se tenir informé des modalités par les moyens communs).

A noter : l'enquête publique du PLUi devrait être conjointe aux procédures de PDA (*Périmètres Délimités des Abords*) et de zonage d'assainissement.

Mr Michel Beuque pense qu'il faut rendre le PLUi applicable très rapidement, une fois les points de détail réglés, sans perdre de vue qu'il faudra le réviser d'ici 4 à 5 ans, selon la loi Climat et Résilience et pour la conformité avec le SCoT (*Schéma de cohérence territoriale*) du Pays du Haut-Doubs. En effet, le PLUi a pris en compte une réduction de 43 % de la consommation foncière ; il faudra la porter à 50 %, ce qui implique une approche différente du type d'habitat.

Mr Eric Liégeon illustre ces propos en faisant référence au modèle allemand qui limite la consommation foncière des constructions à vocation commerciale en autorisant une architecture verticale et non horizontale.

Pour conclure, Mr Michel Beuque rappelle que le SCoT va s'appliquer au PLUi et qu'il s'appliquerait également aux cartes communales ou PLU à défaut de PLUi.

6.1. ZAE Bulle : validation de la réservation du lot n° 24

Comme annoncé au dernier conseil communautaire, une demande d'implantation sur le lot 24 de la ZAE intercommunale à Bulle s'est officialisée (courrier reçu le 6 janvier 2022). Des informations sur l'activité souhaitée ont été données en séance.

Dès la création de la ZAE, le lot 24 a été prédestiné à une activité de restauration. Cependant, devant les difficultés à trouver un restaurateur, le Bureau des maires propose de ne plus maintenir ce lot pour un restaurant et d'accepter sa réservation et commercialisation à cette entreprise.

Décision : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le principe de ne pas réserver la parcelle n° 24 à une activité de restauration.

7) - AFFAIRES SUPRA-COMMUNAUTAIRES

7.1. SYDED (Syndicat mixte d'énergie du Doubs) : point d'information

Mr Christophe André fait le point :

- **TFCE** (*Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité*) : à compter du 1^{er} janvier 2022, le coefficient de la TCFE est fixé à 8.5. Les estimations de recettes sont de 4.67 M€, soit un surcroît des recettes de 1.370 M€. Le conseil syndical a décidé de baisser de 35 % à 25 % le versement de la TCFE, avec la garantie, pour les communes, du maintien de leur recette. Le reliquat sera reversé au fonds de transition énergétique.
- **Groupement d'achat de granulés bois pour le chauffage des bâtiments**: depuis 2018 le SYDED coordonne ce groupement d'achat. Afin de répondre aux nouvelles demandes, un second groupement a été mis en place en 2020. Le conseil syndical a validé la fusion des deux groupements.
- **Rénovation et la modernisation des parcs d'éclairage public** : le SYDED se propose de mettre à disposition des collectivités qui le souhaitent, un service complet de maintenance et d'inventaire cartographique des installations. Le service comprendrait la totalité de la maintenance du parc. Le dispositif permettra ainsi aux collectivités de garantir une meilleure disponibilité de service, de réaliser des économies et de répondre aux obligations de la réglementation anti-endommagement.
En contrepartie du service, les collectivités verseraient une redevance forfaitaire annuelle au point lumineux à 20 €/an.

Le SYDED va communiquer ces informations aux communes.

8) - QUESTIONS INFORMATIONS DIVERSES

8.1. Contrat P@C 25

Mr le Président indique que le Bureau des maires, sollicité par la Présidente du Département, a donné à l'unanimité un avis favorable pour l'octroi d'une subvention de 500 000 € au projet de pôle

jeunesse multi accueil / réfection de l'école de Frasné, au titre des projets structurants du programme P@C25 qui vient de s'achever et se trouve ainsi en partie soldé.

Mr Philippe Alpy salue, au nom de son conseil municipal, cette décision et remercie ses collègues maires.

Il indique par ailleurs que 300 000 € restent alloués pour la construction de la maison de santé et que le contrat P@C 25 est prolongé jusqu'en 2028.

8.2. Retour sur l'exposition « Hivers d'hier et d'ici »

Mme Monique Brulport, vice-présidente en charge de la compétence « vie socio-culturelle » fait le point :

L'organisation de cet événement a été une belle réussite, grâce à l'engagement des bénévoles qui en sont remerciés.

Le budget a été tenu avec la prise en charge des frais de bus de toutes les classes primaires de la CFD.

- Communication / promotion

- La CFD a pris en charge la réalisation des 100 affiches, 4000 flyers, 1 banderole, et 150 invitations.
- L'évènement a été bien relayée dans la presse locale avec 10 articles : l'Est Républicain (4 articles), Presse pontissalienne, Carnet Comtois, Hebdo 25, Le Progrès, 1 reportage France 3, Achat d'un encart publicitaire dans Hebdo 25.
- Relais sur Facebook de la CFD, de l'OT du Pays du Haut-Doubs, de Doubs Tourisme, de Montagnes du Jura

- Visites grand public de l'exposition :

- Durée du 27 novembre au 30 décembre, 14 jours d'ouverture de 14H à 18H, soit 56 heures de permanences assurées par l'association culturelle de La Rivière-Drugeon et les auteurs du livre. . **831 personnes ont visité l'exposition, (Total de 946 visiteurs)**. Les visiteurs ont été ravis du contenu de l'exposition, qui abordait la thématique de l'hiver selon les différents aspects (histoire, économie, environnement, vie des villages, paysages, témoignages), l'histoire du Ski nordique (panneaux du Ski Club) et de la projection des 3 films, grâce à l'acquisition de droits par la CFD auprès de l'INA pour diffuser le reportage sur le téléski de Bonnevaux et du Docteur Hovan, médecin de campagne.
- Retours très positifs de la qualité de l'exposition et de l'accueil des bénévoles pour expliquer aux visiteurs
- L'inauguration a été un succès avec 100 personnes et 15 membres de l'organisation
- 120 livres « le téléski de Bonnevaux, une aventure humaine » vendus durant l'exposition

- Animations du Ski Club Frasné Drugon : bilan très bon

- Journée ludique et sportive du Ski Club Frasné Drugon du 27 novembre :
 - Animation sportive des skis clubs du Haut-Doubs = 130 enfants
 - Animation en relais la verticale du téléski = 24 adultes
 - Descente aux flambeaux = 30 participants
- Randonnée téléski inaugurale de l'expo le 27.11 : 3 personnes (tempête de neige)
- Randonnée raquette au clair de Lune du 17.12 (conditions parfaites) = 35 personnes (inscriptions limitées)
- Randonnée de fin d'exposition du 30.12 (météo médiocre, plus de neige) : 12 personnes

- Visites scolaires :

- La CFD a proposé la visite de l'exposition aux écoles primaires du territoire en prenant en charge les frais de transport. Les visites ont été assurées par le Groupe patrimoine à travers un quizz pour assimiler les thèmes forts de l'exposition et une animation sur

la glace (fabrication de sorbets) réalisée par Jean-Paul Lonchamp, sur une durée de 1 h 30.

- **Bilan : 10 visites de classes du territoire et 214 enfants (du CP au CM2)**
- Les retours des enseignants sont très positifs : les enfants ont été ravis, l'organisation parfaite, le quizz apprécié, la durée du petit film était bien adaptée, l'animation sorbet a eu un énorme succès ; Les enseignants remercient tous les bénévoles et la CFD pour cet accueil et cette ouverture culturelle pour les enfants. Certains enseignants ont poursuivi le travail en classe à partir de photos prises lors de la visite.

- **Bilan qualitatif : Un évènement marquant de décembre pour le territoire**

- Danielle Grillon, Association culturelle de la Rivière-Drugeon : *une belle entente, des liens se sont créés, tous les bénévoles du groupe patrimoine se sont investis, les visiteurs étaient ravis, les enfants aussi, c'est une réussite !*
- Les auteurs : « *Je garde un excellent souvenir de cette organisation et de l'accueil à Bonnevaux. Du côté des « auteurs » du livret sur le téléski, nous sommes heureux d'avoir participé à honorer les personnes qui s'étaient investies* »
- Marie-Laure Bôle, enseignante de CP à l'école de La Rivière Drugeon : « *Un grand merci à tous les bénévoles pour cet accueil et pour cette ouverture culturelle pour les enfants.* »

- **Bilan financier**

| BILAN FINANCIER EVENEMENT HIVERS D'HER ET D'ICI | | | Coût | Sous total |
|---|-----------------------------------|--|-------------------|------------|
| Poste de dépense | Prestataire | Budget total prévu | 3 400,00 € | |
| Exposition | Commune de Bonnevaux | Location gracieuse de la salle des fêtes et des frais de chauffage | - € | 522,00 € |
| | ROPELATO | Assurance exposition | 132,00 € | |
| | INA | Droits diffusion vidéo INA 2 vidéos | 390,00 € | |
| Inauguration | Cave de la Tour | Apéritif 80 pers boissons | 180,80 € | 997,30 € |
| | Auberge du Gaulois | Apéritif 80 pers Le Gaulois + service | 816,50 € | |
| Communication Promotion | STORIBOX | Communication : 2000 flyer, 100 affiches, 100 cartons invitation | 440,40 € | 1 304,66 € |
| | STORIBOX | Communication : 1 bâche grand format, 2000 flyers | 332,40 € | |
| | CFD | Affranchissement invitations (39 courriers) | 84,24 € | |
| | Hebdo25 | Encart publicitaire 1/8 | 447,62 € | |
| Visites scolaires | Mobilités Bourgogne Franche Comté | <i>Boujailles : 2 classes 1 bus</i> | 90,00 € | 461,70 € |
| | Mobilités Bourgogne Franche Comté | <i>La Rivière Drugeon : 2 classe 1 bus</i> | 90,00 € | |
| | Autocars Jeanneret | <i>Vaux et Chantegrue : 2 classes 1 bus</i> | 69,00 € | |
| | | <i>Sans bus Bonnevaux : 1 classe</i> | - € | |
| | Autocars Jeanneret | <i>Ecole Frasne : 4 classes, 2 bus</i> | 180,00 € | |
| | HyperU | Matériel visites scolaires | 32,70 € | |
| Total dépensé | | | 3 285,66 € | |
| Solde | | | 114,34 € | |

8.3. Règlement de boisement

Sur interrogation de Mr JérémY Lonchamp au sujet de l'avancement du dossier, Mr Eric Liégeon précise que la MRAE (*Mission Régionale pour l'autorité environnementale*) a informé le Département qu'il

n'avait pas mené une étude environnementale suffisamment approfondie et que le dossier était mis en attente de cette étude.

A la suite de cela, une rencontre entre la MRAE et le Département a été prévue, dont il n'a pas été fait de retour.

8.4. Déploiement de la fibre optique

Mr Christophe André souhaite des informations sur le calendrier des travaux au vu du retard pris. D'après certaines informations, le délai serait reporté à 2024 car l'exploitant rencontre des difficultés.

Mr Michel Beauque indique que le calendrier prévisionnel n'est effectivement pas respecté et que d'après ses informations, les derniers villages de la CFD seraient fibrés en 2022.

Les problèmes ont été amplifiés par l'intervention des gros opérateurs qui pratiquent la sous-traitance.

Mr Philippe Alpy souligne les difficultés d'approvisionnement des fournitures car bon nombre de départements se sont engagés dans le déploiement de la fibre optique. Il attire par ailleurs l'attention sur les adressages des bâtiments publics qui doivent être précis pour permettre leur raccordement.

Une réunion publique d'information sur le déploiement de la fibre à Bonnevaux aura lieu le 4 février.

Des informations précises seront demandées au syndicat mixte Doubs Très Haut Débit.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président lève la séance à 21 h 45.

Le Président,

Christian VALLET

